

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 49  
  
En exercice : 49  
  
Présents : 32

-----  
N°129  
-----

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 JUILLET 2019

**L'AN deux mille dix neuf, le 08 juillet**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 2 juillet 2019, s'est réuni en Mairie à 20H30 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KOUAME Akoua Marie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, Adjoints au Maire

TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusé : AISSAOUI Djamila .

Représentés par :

Madame Laurence GRARE	Monsieur Salah CHIBAH
Madame Danielle MARINO	Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Sofienne KARROUMI	Monsieur Kilani KAMALA
Monsieur Marc RUER	Monsieur Lionel DONNET
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI	Monsieur Boualem BENKHELOUF
Monsieur Pascal BEAUDET	Monsieur Anthony DAGUET
Monsieur Antoine WOHLGROTH	Monsieur Eric PLEE
Monsieur Guillaume SANON	Monsieur Nourredine KADDOURI
Madame Hana RABAH	Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Rachid ZAIRI	Monsieur Daniel GARNIER
Madame Nadia LENOURY	Monsieur Damien BIDAL
Monsieur Arab ALI CHERIF	Monsieur Abderrahim HAFIDI

---

Secrétaire de séance : Sophie VALLY

---

**Direction de l'Administration Générale/Service des Affaires Juridiques et du Domaine**

**OBJET : Acquisition par la Ville des parcelles AL 29, 30, 31, 32, 33, 35a et 173 situées 1, 11, 15, 17 et 19 impasse Jean Jaurès et 215 avenue Jean Jaurès situées dans la ZAC Emile Dubois auprès de la SEQUANO**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu les articles L2122-21 et L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis des services de France Domaine du 18 juin 2019 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 1986 approuvant la création de la ZAC Emile Dubois ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 juin 1987 décidant de confier à l'aménageur SEQUANO (ex Sodedat 93) l'aménagement de la ZAC Emile Dubois ;

Vu le traité de concession d'aménagement signé le 22 juin 1987 entre la Ville d'Aubervilliers et la SEQUANO (ex Sodedat 93) ;

Vu le projet d'aménagement de la ZAC Emile Dubois dans le cadre duquel notamment la Ville d'Aubervilliers s'est engagée à apporter dans l'opération les terrains dont elle est propriétaire situés 15 et 19 impasse Jean Jaurès sur les parcelles AL 31 et AL 29 et les à céder à la SEQUANO en l'état et à l'euro symbolique ;

Vu la délibération du 19 novembre 2015 approuvant la cession au profit de SEQUANO des parcelles AL 29 et AL 31 situées 19 et 15 impasse Jean Jaurès à Aubervilliers conformément aux dispositions de l'article L300-5 du Code de l'urbanisme sous forme d'apport en nature au titre de la participation financière de la commune ;

Vu le courrier de la Ville d'Aubervilliers à Plaine Commune du 7 septembre 2018 indiquant que la finalité de l'opération rencontrait des entraves dans sa réalisation et donnant son accord pour que la procédure de clôture de la ZAC soit lancée en raison de l'abandon du projet d'aménagement ;

Vu le courrier du 25 février 2019 de la SEQUANO proposant de reverser le foncier et de céder au profit de la Ville d'Aubervilliers les terrains propriété de SEQUANO qui intègrent les parcelles AL 29, AL 31 et AL 35a qui avaient été cédées à l'euro symbolique par la Ville à SEQUANO pour permettre l'aménagement ;

Vu le courrier de la Ville à Plaine Commune sollicitant, par dérogation, le reversement de l'intégralité du boni ;

Vu le courrier de Plaine Commune à la Ville formalisant les modalités de reversement de manière à ce que la Ville d'Aubervilliers puisse bénéficier du boni et proposant d'autoriser Séquano aménagement à vendre les terrains à un prix inférieur à celui estimé par France Domaines (les 1.929 m<sup>2</sup> de terrains estimés à 553.670€ seraient achetés par la Ville au prix de 460.034 €) ;

Considérant que la Ville d'Aubervilliers exerce son droit de reprise sur les terrains à bâtir qui n'ont pas été commercialisés dans le cadre de la clôture de la ZAC Emile Dubois ;

Considérant l'intérêt d'acquérir pour la Ville d'Aubervilliers les parcelles cadastrées AL 29, 30, 31, 32, 33, 35a et 173 situées 1,15, 17 et 19 impasse Jean Jaurès et 215 avenue Jean Jaurès, un foncier maîtrisé, relativement peu onéreux et libre de toute occupation à incorporer au NPRU Emile Dubois – Maladrerie afin d'y développer un projet plus qualitatif et davan-

tage intégré au quartier ;

Considérant que le bilan de clôture affiche une cession des terrains à la Ville d'Aubervilliers pour un montant de 553 670 € et un résultat positif de 93 636 € ;

Considérant que la SEQUANO propose de soustraire du montant de la vente des terrains, le montant de ce résultat positif, ce qui donnerait un montant de 460 034 € à verser par la Ville ;

Considérant que le montant de l'acquisition s'élève donc à 460 034 € ;

Considérant que cette acquisition s'insère dans le cadre de la clôture de la ZAC Emile Dubois au 31 décembre 2018 et de l'opportunité de récupérer un foncier à intégrer au NPRU Emile Dubois – Maladrerie ;

Adoption à l'unanimité par 43 pour, 1 s'est abstenu ( Evelyne YONNET )

**DELIBERE :**

**APPROUVE** l'acquisition par la Ville des parcelles cadastrées AL 29, 30, 31, 32, 33, 35a et 173 situées 1, 15, 17 et 19 impasse Jean Jaurès et 215 avenue Jean Jaurès dans le cadre de son droit de reprise.

**DIT** que l'acquisition des terrains s'effectuera au prix de 460 034 €.

**AUTORISE** la Maire à signer l'acte notarié et à ordonner toutes les dépenses relatives aux frais d'actes

Reçu en préfecture le : 10/07/19

Publié le : 10/07/19

Certifié exécutoire : 10/07/19

Pour la Maire,  
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

